

Voici de l'information concernant un nouveau programme qui sera ouvert le 1 février prochain.

Le 26 janvier, notre gouvernement a annoncé le lancement du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) qui offrira un financement garanti par l'État, à faible taux d'intérêt et allant jusqu'à 1 million \$ aux PME confrontées aux défis de la COVID-19. Ce programme apportera une aide indispensable aux entreprises les plus touchées et un soutien aux travailleurs et à leurs familles.

PCSTT est ouvert à toutes les entreprises du pays, dans tous les secteurs, qui ont été durement touchées par la pandémie. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le tourisme, les restaurants et d'autres secteurs qui dépendent du service en personne. Nous encourageons les entreprises de vos circonscriptions à postuler!

À propos de PCSTT:

- Par l'entremise de ce programme, la Banque de développement du Canada (BDC) collaborera avec les institutions financières canadiennes participantes pour offrir des prêts à faible taux d'intérêt garantis par le gouvernement pouvant atteindre 1 million de dollars.
- Les entreprises durement touchées, comme une chaîne d'hôtels ou de restaurants avec plusieurs emplacements sous une même entité liée, pourraient être admissibles à jusqu'à 6,25 millions de dollars.
- Ce programme aidera les entreprises à assumer leurs coûts d'exploitation quotidiens pendant la crise du COVID-19 et leur permettra d'investir dans leur prospérité à plus long terme.

Principaux critères d'éligibilité:

- Être une entreprise avec leur siège social au Canada et avoir un numéro de compte pour les taxes fédérales.
- Démontrer une baisse d'au moins 50% des revenus en trois mois distincts, au cours des 8 derniers mois, par rapport à l'année précédente.
- Doit avoir fait une demande auprès de la SSUC ou de la SUCL avant de postuler au PCSTT, qu'ils soient qualifiés ou non.
- Doit avoir été financièrement stable et viable avant l'environnement économique actuel.